

différents règlements, mais le va-et-vient des marchandises d'un pays à l'autre provient de ce que les gens veulent jouir d'avantages comparables à ceux d'autres pays. Les privilèges attachés aux exportations en sont l'une des causes, mais nous devrions nous préoccuper d'abord d'améliorer l'efficacité et la productivité de l'industrie canadienne. Nous devons, pour y parvenir, rationaliser notre industrie et la doter d'une structure plus efficace. La difficulté d'établir une telle structure industrielle réside dans la nature même de notre système de propriété étrangère. Le gouvernement refuse obstinément de s'y attaquer. Il préfère nous présenter des palliatifs qui voilent les véritables difficultés majeures qui se posent au pays.

C'est pour ces raisons, entre autres, que je mets en doute l'efficacité de la mesure à l'étude. En la parcourant, il faut s'émerveiller des postulats naïfs qu'elle contient. On voudra bien m'excuser si ma paraphrase n'est pas parfaite. On me corrigera si j'ai tout à fait tort. La mesure stipule que des ententes peuvent intervenir avec des pays et qu'il peut se conclure avec eux des accords qu'ils s'engageront à honorer. Je me demande comment y parvenir dans notre monde révolutionnaire. Certains pays sont aujourd'hui dominés par des dictateurs et des chefs tyranniques. Qu'arrivera-t-il quand le peuple renversera ces chefs? Le tiendrons-nous responsable d'un engagement pris par un gouvernement qu'il n'approuvait pas et qu'il tentait de renverser? C'est inconcevable. On peut toujours essayer, mais il est illogique de s'attendre qu'un tel engagement sera honoré. Un excellent exemple serait la situation au Pérou en ce qui concerne la saisie de certains des actifs pétroliers.

Sous certains rapports, nous nous préparons des difficultés avec quelques-unes des nouvelles nations. J'ose espérer que le gouvernement se gardera bien, à mesure que s'accroîtront nos investissements en pays étrangers et surtout dans les pays en voie de développement, de toute mentalité guerrière et de toute idée de chercher, en prétextant ces investissements, à influencer le choix d'un régime politique par les populations de ces pays. Les investissements à l'étranger s'accompagnent toujours du danger de l'adoption d'une telle attitude et de l'exercice de pressions sur le gouvernement afin d'assurer la protection, dans le cas présent, non seulement des investissements des particuliers mais aussi de la contribution du gouvernement.

Nous devrions aussi être prêts à quitter ces pays étrangers lorsque ceux-ci le souhaitent

et cela sans créer de difficultés. Nous Canadiens devrions attacher une plus grande importance à la souveraineté des nations qu'à tout investissement, qu'il soit fait chez nous ou à l'étranger. Il faudrait bien le préciser, mais il ne semble pas qu'on l'ait fait dans le bill sous sa forme actuelle. Nous devrions nous assurer que nous, au Canada, ne tomberons pas dans les erreurs commises au sujet de l'extraterritorialité dans d'autres pays, alors que les lois de ces autres pays régissaient des placements étrangers au Canada, assujettissant ainsi ces porte-feuillistes à des lois étrangères à notre pays. Nous devrions insister pour que les Canadiens qui investissent des fonds dans d'autres pays soient totalement et absolument assujétis aux lois des autres pays où ils investissent des fonds pour qu'il n'y ait aucun conflit entre les intérêts privés et la souveraineté politique des nations où se font les investissements.

• (4.30 p.m.)

Nous avons l'occasion de manifester notre bienveillance envers les aspirations nationales des pays émergents. Le projet de loi offre un cadre qui le permet, mais cette éventualité dépendra dans une très grande mesure de la direction politique donnée au personnel de cette Société, et aussi du choix suivant: permettre simplement à cette Société de faire autant d'argent que possible ou décharger notre obligation en veillant à ce qu'elle agisse non seulement dans les meilleurs intérêts du Canada mais aussi des pays qui, à l'heure actuelle, ont besoin de notre aide et de notre assistance. Voilà pourquoi nous appuyons le principe général d'assistance et nous insistons pour que l'objet de la Société soit défini plus clairement qu'il ne l'était dans la déclaration du ministre aujourd'hui. Nous exhortons le gouvernement à accepter sa responsabilité morale alors qu'il crée la Société pour l'expansion des exportations dont il est question dans le bill à l'étude.

MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Avant de donner la parole à un autre député, j'aimerais faire part à la Chambre des sujets qui seront traités au moment de l'ajournement. Voici: le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave)—L'avenir de l'émission télévisée de Don Messer; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Le renvoi du rapport Woods au comité permanent des affaires des anciens combattants.